



SECTION ATHLETISME
BULLETIN D'ADHESION 2026-2027



- ☐ **MARCHE NORDIQUE et RENFORCEMENT MUSCULAIRE**
☐ **RENFORCEMENT MUSCULAIRE UNIQUEMENT**

Nom Prénom

Sexe ☐ F ☐ M Date et lieu de naissance

Adresse

Code postal : Ville :

Téléphone : Adresse Mail :

Personne à prévenir en cas d'accident Nom : Prénom :

Téléphone :

Pièces à fournir simultanément :

- Le présent bulletin dûment complété et les règles collectives signées
- Une photo d'identité
- Le montant de la cotisation (chèque, espèces, chèques vacances...)
- La partie découplable du questionnaire de santé ou certificat médical si vous avez répondu un OUI à ce questionnaire.

2 cours d'essais possibles avec prêt des bâtons.

Chaussures spécifiques à la pratique de la marche nordique en bon état et bâtons obligatoires.

Montant de l'adhésion :

- ☐ **Marche Nordique** ☐ **MN avec licence competition** ☐ **RENFO Uniquement**

montant : 140 euros

montant : 180 euros

montant : 100 euros

☐ Espèces

☐ Chèques : Nom montant 1: montant 2: montant 3:

☐ Comité d'entreprise

☐ Chèques vacances et/ou coupons sports

*Paiement en trois fois possible, dans ce cas les trois chèques doivent obligatoirement être joints au moment du dépôt du dossier et libellés à l'ordre de **I'USC SEPTEMOISE***

Pour toutes questions contacter notre référente section MN : Estelle au 06.51.65.98.00
Encadrants sorties colline samedi : Laurence : 06.20.68.70.24
Magalie : 06.29.42.91.36
Hubert : 06.28.23.62.01



ACCEPTATION DES REGLES COLLECTIVES

Je soussigné (e),

Reconnaît avoir pris connaissance et accepte les règles collectives suivantes :

.....

- 1) **Droit à l'image** : L'USCS est autorisée à réaliser des prises de vue photographiques et des vidéos à l'occasion de la pratique de l'athlétisme en entraînement ou en compétition. Ces images /vidéos pourront être gracieusement utilisées, à toutes fins non commerciales, notamment en les publiant sur le site web du club ou sur sa page Facebook.

☐ ***J'accepte l'utilisation de mon image***

☐ ***Je refuse l'utilisation de mon image***

L'absence de réponse vaut acceptation

L'adhérent peut faire valoir son droit à rétractation ou à correction dans les conditions prévues par la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978.

- 2) **Comportement** : L'adhérent doit respecter durant les entraînements et les compétitions ses camarades et concurrents, les entraîneurs, les dirigeants, le matériel et les installations où se déroule la pratique. En cas de manquements à cette règle, le conseil d'administration de la section athlétisme de l'USCS se réserve le droit, après audition de l'adhérent à exclure ce dernier temporairement ou définitivement des entraînements. En cas d'exclusion temporaire ou définitive, aucun remboursement de cotisation ne sera effectué.

- 3) **Cotisation** : La cotisation est due pour la saison complète. Aucun remboursement ne pourra intervenir après le 1^{er} novembre quelle que soit la raison du désistement de l'adhérent (blessures, raisons personnelles). En cas de remboursement (avant le 1^{er} novembre), celui-ci s'entend du montant de la cotisation déduction faite du coût de la licence.

- 4) **Montant de la cotisation** : La cotisation de base est de 140 € pour l'année. La cotisation de base est ramenée à 120 € en cas d'inscription pour le deuxième membre d'un couple.

- 5) **Multi activités** : La cotisation de l'adhérent qui souhaite pratiquer aussi la course hors stade est portée à 170€.

- 6) **Séances** :

le lundi soir de 18h30 à 20h séance de renforcement musculaire (stade Fasano)

le Mercredi soir de 18h à 19h30 séance technique de marche (stade Fasano)

le samedi matin 9h 11h30 sortie colline .

Les activités organisées sous la responsabilité du club sont suspendues durant les vacances scolaires.

Fait à Septèmes les vallons, le

Signature (précédée de la mention manuscrite « bon pour acceptation »)